

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Délibération de la séance du 29 mars 2013
du conseil d'administration de la RATP**

NOR : TRAT1309486X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

**Schéma de principe :
prolongement de la ligne 11 à l'est – de Mairie-des-Lilas à Rosny-Bois-Perrier**

Le conseil d'administration approuve le schéma de principe de l'opération suivante : « prolongement de la ligne 11 à l'est – de Mairie-des-Lilas à Rosny-Bois-Perrier » (opération inscrite au CPER 2007-2013 et au CPRD 2009-2013), comportant 6 stations et la réalisation d'un atelier et zone de garage.

Les stations, équipements et atelier et zone de garage de ce prolongement sont dimensionnés pour une exploitation de la ligne à 5 voitures. L'adaptation des installations et des stations existantes est intégrée au projet.

Le coût d'investissement en infrastructures de ce projet est estimé à 1 250 M€ aux conditions économiques de janvier 2012.

Conformément au code des transports, la maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée conjointement par la RATP et le STIF.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN